



## A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES

### Concerne: licence d'arbitres 2016 et catégories d'arbitre

Comme vous avez pu le voir avec les athlètes, le système d'achat en ligne de licences et les nouvelles technologies nous permettent de faire un geste environnemental et d'économiser un nombre incalculable de temps en s'en servant.

Pour les années futures, nous allons donc lancer un système de licence pour tous les arbitres internationaux et ceci remplacera les timbres envoyés chaque année. Nous vous informons donc que la confirmation de vos arbitres en fin d'année n'a plus besoin d'être effectuée.

L'achat de la licence annuelle de l'arbitre est ouvert durant toute l'année. La validité de la licence s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année demandée. Il est clair qu'un arbitre qui n'a pas payé sa taxe annuelle (et donc validé sa licence) ne pourra pas participer à une compétition internationale.

La nouvelle licence d'arbitre internationale vous sera envoyée dès réception du paiement de la taxe annuelle fixée à 100 CHF. **Ce montant est valable pour toutes les catégories d'arbitres (I S - I - II - III)**. Cette licence restera inchangée durant toute la période d'activité de votre arbitre international. Elle mentionnera le nom, prénom, pays, date de naissance et le numéro de licence de l'arbitre en question.

Grace au QR Code de la licence, la catégorie d'arbitre sera contrôlée par l'arbitre neutre ou l'instructeur désigné aux compétitions. Il pourra aussi s'assurer que la taxe annuelle a été payée. Si cela n'était pas fait, l'arbitre concerné ne pourra pas participer à la compétition et la Fédération Nationale de l'arbitre sera sanctionnée si elle n'a pas inscrit un arbitre avec sa délégation, comme le stipule le règlement des compétitions internationales.

Pour le paiement de la taxe annuelle (validation de la licence), vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre.

Tout d'abord, vous devez vous assurer qu'une photo et la copie du passeport de l'arbitre figurent bien dans Athena. Si ce n'est pas le cas, vous devez ajouter ces deux documents car United World Wrestling doit les confirmer. Quand ceux-ci seront confirmés, vous pourrez passer à l'achat. Seulement après réception du paiement par United World, vous aurez la possibilité d'inscrire votre arbitre à une compétition.

Veillez donc prendre note que vous devez les fournir au minimum deux semaines avant la première compétition à laquelle votre arbitre prendra part. Dans le cas contraire, il est possible que vous n'ayez pas assez de temps pour effectuer le paiement et que celui-ci ne soit pas perçu par United World Wrestling. En effet, vous pouvez payer par carte de crédit ou par transfert bancaire (dans ce cas, vous recevrez une facture, payable immédiatement, et la licence sera validée dès réception de votre versement).

Le système d'achat étant déjà ouvert sur Athena, je vous conseille donc de commencer à effectuer les démarches pour vos arbitres afin de ne rencontrer aucun problème en début d'année prochaine.

La licence des arbitres sera valide seulement après réception du paiement. Nous activerons la licence et l'arbitre pourra prendre part aux compétitions internationales.

Je tiens aussi à souligner que si vous payez par facture, le montant total des licences des arbitres devra être réglé avant que nous validons les licences de vos arbitres. J'entends par là que si vous désirez payer la licence annuelle de 5 de vos arbitres, ils seront validés pour l'année en question seulement après le paiement de 500 CHF. Si nous recevons seulement 400 CHF, aucun ne sera validé.



## UNITED WORLD WRESTLING

Le temps pour l'envoi des licences pouvant être long, nous vous informons que vos arbitres, si votre paiement a été reçu et validé, pourront participer à la compétition sans avoir leur licence en leur possession. Il est possible d'imprimer la liste de vos arbitres sur Athena. Celle-ci peut être présentée à l'arbitre ou l'instructeur désigné sur place. Il contrôlera simplement la validité de la licence en scannant le QR Code de votre arbitre.

### PROCEDURE :

1. Ajout de la photo et de la copie du passeport dans Athena par la FN
2. Confirmation de ces 2 documents par United World Wrestling
3. Achat en ligne de la taxe annuelle par la FN
4. Réception du paiement de la FN pour son arbitre
5. Validation de la licence 2016 de l'arbitre par United World Wrestling
6. Préparation de la licence par United World Wrestling
7. Envoi de la licence de l'arbitre à la FN par United World Wrestling

*\* Je vous rappelle que votre arbitre n'a pas à attendre la réception de sa licence pour participer à une compétition internationale. Dès que celle-ci est validée par United World Wrestling, il peut prendre part à la compétition internationale*

Pour les nouveaux arbitres qui participent à un cours de candidat, la Fédération Nationale doit l'ajouter dans Athena comme participant au cours. La Fédération Nationale peut déjà entrer sa photo et sa copie du passeport. Toutes les informations sur la façon d'utiliser Athena sont expliquées sur le lien suivant: <https://unitedworldwrestling.org/athena>.

Quand United World Wrestling recevra la confirmation de l'instructeur désigné que l'arbitre en question est promu en catégorie internationale, nous préparerons sa licence et elle sera envoyée à la Fédération Nationale au plus vite. L'envoi comprendra les deux cartons (rouge et jaune), un pin's ainsi que le badge d'arbitre international à positionner sur le polo.

Nous sommes en discussion avec une compagnie pour la production des nouveaux uniformes d'arbitres. Cette compagnie va mettre en place un système d'achat en ligne. Vos arbitres pourront donc acheter le polo officiel ainsi que les bandeaux rouge et bleu directement chez le fournisseur. Le pantalon gris (celui utilisé jusqu'à maintenant) et les chaussures noires restent en vigueur.

Vous recevrez des informations plus détaillées concernant les uniformes dans les semaines à venir.

L'arbitre qui ne participe à aucune compétition internationale durant l'année ou qui ne respecte pas les obligations liées à sa catégorie sera rétrogradé dans la catégorie inférieure pour l'année suivante. Je vous rappelle aussi que les arbitres de catégorie III qui ne participent à aucune compétition internationale pendant deux ans seront effacés de la liste des arbitres internationaux et devront repasser tous les examens de candidat s'ils désirent officier à nouveau au niveau international.

Je tiens aussi à souligner une nouvelle règle mise en place pour les promotions d'une catégorie à une autre. Un arbitre qui accède à une catégorie dans l'année, doit travailler au minimum une année dans cette même catégorie avant d'essayer d'être promu dans la catégorie supérieure. Il en va de même pour les arbitres rétrogradés. Ils ne peuvent pas se représenter directement à un cours de promotion mais doivent officier une année dans la catégorie en question. Exemple : Marc Dubois est en catégorie I en 2014. Début 2015 il est rétrogradé en catégorie II. Il devra arbitrer durant toute l'année 2015 en catégorie II sans pouvoir participer à un cours de promotion pour la catégorie I. Ce n'est qu'en 2016 qu'il pourra essayer de se représenter pour cette promotion.

Je tiens aussi à vous rappeler que tous les arbitres PM perdront leur catégorie en fin d'année 2016. Ceux qui aimeraient participer à un cours de candidat en vue d'obtenir la catégorie III peuvent le faire et ils ne devront pas s'acquitter de la taxe d'examen. La Fédération Nationale de cet arbitre devra simplement informer United World Wrestling qu'elle inscrira un ancien arbitre PM à un cours de candidat. Cette information sera transmise



## UNITED WORLD WRESTLING

aux instructeurs désignés qui n'encaisseront pas la taxe. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la catégorie PM n'existera plus et tous les arbitres de cette catégorie ne figurera plus dans la liste des officiels internationaux.

Dernière chose importante que beaucoup de Fédérations Nationales ne savent pas, je vous rappelle que l'âge maximum pour inscrire un arbitre dans un stage de candidat est fixé à 40 ans. Un arbitre de plus de 40 ans dans l'année où il désire participer au stage ne pourra pas être accepté.

En espérant vous avoir fourni tous les renseignements nécessaires, je souhaite d'ores et déjà à tous vos arbitres une bonne saison 2016.

Si vous avez des questions concernant ces licences, n'hésitez pas à me contacter.



*Corsier-sur-Vevey, le 11 novembre 2015*